

DELIBERATION

relative au budget initial 2023

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget initial 2023 en Conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

- 5- Budget initial 2023

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **162,0 ETPT** sous plafond et **8,0 ETPT** hors plafond.
- **428 825 959 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **15 334 524 €** pour les dépenses de personnel,
 - **409 531 084 €** pour les dépenses de fonctionnement,
 - **3 960 351 €** pour les dépenses d'investissement.
- **430 895 732 €** de crédits de paiement, dont :
 - **15 334 524 €** pour les dépenses de personnel,
 - **410 991 857 €** pour les dépenses de fonctionnement,
 - **4 569 351 €** pour les dépenses d'investissement.
- **427 978 221 €** de recettes.
- **- 2 917 511 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- - 11 126 511 € de variation de trésorerie ;
- - 4 114 133 € de résultat patrimonial ;
- - 4 098 983 € de capacité d'autofinancement (IAF) ;
- - 4 098 983 € de variation du fonds de roulement. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 12

Procurations : 11

Abstentions : 0

Pour : 13

Contre : 10



Dominique MARCHAND

Pieces jointes : La présentation du BI 2023, le tableau des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.

Publication le 03 janvier 2023